

[Recyclage conseiller à la sécurité - mode routier spécialité classe 2](#)



Durée de la formation : 1 jour

Type de formation : Perfectionnement

Référence : PCRE46

Description de la formation

Objectif :

Développer les connaissances nécessaires à l'obtention de l'examen de renouvellement du certificat de Conseiller à la Sécurité pour le mode routier spécialité classe 2.

Programme :

Les participants doivent nécessairement être dotés de l'ADR et l'arrêté TMD en vigueur.

- Spécificités de la classe 2 (GPL et autres gaz).
- Cas pratiques ADR Classe 2.

Validation :

Aucune

Pré-requis :

Etre titulaire du certificat de conseiller à la sécurité Mode routier spécialité classe 2. Avoir suivi le module « Recyclage Conseiller à la sécurité : Rappels, structure et nouveautés » (PCRE37).